



Tout savoir sur la fermeture commerciale du réseau cuivre dans votre commune



Dans le cadre de la modernisation des réseaux de communication en France, la fibre optique devient la technologie de référence pour accéder à Internet et au téléphone fixe. Le réseau historique en cuivre arrive en fin de vie et sa fermeture est programmée d'ici 2030.

Cette évolution impacte directement votre commune : ses habitants ainsi que tout son tissu économique (artisans, professionnels, entreprises, associations). Il est essentiel d'être informé pour accompagner cette transition dans les meilleures conditions.





Pourquoi fermer le réseau cuivre ?

Le réseau cuivre, vieillissant, coûteux à entretenir et limité en performances, ne répond plus aux besoins actuels en matière de connectivité. Sa fermeture progressive permet d'accélérer la modernisation des infrastructures numériques en France et de concentrer les investissements sur des technologies plus performantes et durables.

Quels sont les bénéfices de la fibre ?

La fibre optique offre une connexion beaucoup plus rapide, stable et fiable que le cuivre. Elle permet de profiter pleinement de la téléphonie fixe, d'internet haut débit, de la télévision en haute définition, du télétravail et des usages numériques modernes, sans coupure ni perte de qualité. En plus d'améliorer le confort au quotidien, la fibre valorise les logements et soutient le développement économique local grâce à un réseau pérenne et éco-responsable

Qu'est-ce que la fermeture commerciale du réseau cuivre ?

- ▶ **Un jalon majeur du déploiement fibre :** Pour valider la fermeture, les déploiements fibre doivent être généralisés sur l'ensemble de la commune.
- ▶ **Une étape vers la fin du cuivre :** Il n'est plus possible de commercialiser de nouvelles offres sur cuivre (ADSL et ligne téléphonique historique). Cette étape précède la fermeture technique, qui mettra fin à tous les services sur le cuivre.





Quel est le calendrier ?

- ▶ La majorité des communes seront concernées dès le 31 janvier 2026.
- ▶ La fermeture commerciale pourra être reportée au 31 janvier 2027 si certains critères ne sont pas satisfaits :
 - ▶ Le niveau des déploiements de la fibre optique
 - ▶ La disponibilité des offres de fibre optique pour les professionnels et les particuliers ; le cas échéant, la disponibilité d'offres très haut débit alternatives (satellite ou 4G/5G)

Comment savoir si ma commune est concernée ?

Consultez le site de la DGE (www.treshautdebit.gouv.fr) pour connaître la situation précise de votre commune.

Quelles conséquences pour vos administrés ?

- ▶ **Pour ceux déjà équipés en fibre optique** : rien ne change, ils continuent à bénéficier de leurs services.
- ▶ **Pour ceux encore sur le réseau cuivre** : la fermeture commerciale n'a pas d'impact sur les abonnements existants, mais c'est une étape vers la fin du cuivre. Il est conseillé de préparer la migration vers la fibre ou une autre solution Très Haut Débit au plus vite
- ▶ **Pour les nouveaux arrivants** : il ne sera plus possible de souscrire à une offre cuivre. Il s'agira de migrer vers un abonnement fibre optique, les solutions très haut débit alternatives (5G/4G ou satellite) restant exceptionnelles.
- ▶ **Les usagers situés dans une commune concernée** par la fermeture technique du réseau cuivre d'ici au 31 janvier 2027 peuvent être éligible à une aide aux travaux de raccordement à la fibre optique. Pour en savoir plus rendez vous sur www.treshautdebit.gouv.fr



L'essentiel à retenir

- ▶ La modernisation des réseaux a déjà commencé et avance à grand pas. La bascule vers le 100% Très Haut débit est prévue d'ici fin 2030.
- ▶ Ne pas attendre le dernier moment pour basculer vers la fibre optique. Les opérateurs commerciaux sont à disposition des clients pour les accompagner dans cette migration.
- ▶ Pour toute nouvelle construction (maison individuelle / immeubles) : ne pas oublier de prendre contact avec l'opérateur d'infrastructure fibre de la zone dès réception du permis de construire. Cette information est disponible sur le site de l'Arcep : www.cartefibre.arcep.fr.
- ▶ En tant que maire, vous êtes également responsable de la migration des équipements communaux encore sur le réseau cuivre.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de la DGE sur la fermeture du cuivre et le passage au très haut débit www.treshautdebit.gouv.fr. L'AMF et l'AVICCA organisent régulièrement des webinaires sur la fermeture du réseau cuivre, que vous pouvez visionner sur le site de l'AMF.

